

En 2018, près de 585 100 ressortissants de la Sécurité sociale des indépendants ont bénéficié d'une prise en charge de leurs soins au titre d'une affection de longue durée (ALD<sup>1</sup>).

Les ALD 30, soient les affections figurant sur la liste des 30 pathologies justifiant l'accès au dispositif, constituent 97 % de l'ensemble des ALD. Cinq ALD regroupant les pathologies cardiaques, le diabète et les tumeurs représentent près de 70 % des effectifs.

Les dépenses des patients en ALD représentent 63 % des dépenses et constituent le principal moteur de la croissance des dépenses.

### ■ LA POPULATION EN AFFECTION DE LONGUE DURÉE PROGRESSE DE FAÇON DYNAMIQUE EN 2018

585 100 personnes sont exonérées du ticket modérateur au titre d'une ALD, effectif en progression de 4 % par rapport à 2017 (+3,7 % en 2017 et +3,5 % en 2016). Les bénéficiaires d'une ALD représentent 12 % de la population protégée, majoritairement pris en charge au titre d'une affection figurant sur la liste des pathologies (ALD30). En moyenne, une personne exonérée au titre d'une ALD est atteinte de 1,3 affection. On recense ainsi 763 185 affections (toutes ALD confondues). L'augmentation des affections prises en charge s'est nettement accélérée depuis 2016, de 2,9 % en moyenne annuelle, suite à la simplification du processus d'attributions des ALD 30 en juin 2016.

Le nombre de patients en ALD 30 progresse presque au même rythme que la population protégée (respectivement 4 % et 4,1 %).

### ■ CINQ AFFECTIONS CONCENTRENT PRÈS DE 70 % DES ALD 30

Sur les 30 affections de la liste, cinq groupes d'affections concentrent 70 % des ALD, le diabète et les tumeurs représentant à eux seuls 40 % des affections (ALD 08 et 30). Ces deux ALD ont contribué pour 40 % à l'augmentation du nombre total d'ALD en 2018. Le diabète qui constitue la première affection prise en charge, progresse de manière dynamique depuis plusieurs années même si sa croissance tend à décélérer (+3,4 % par an en moyenne depuis 2015, +3 % en 2018), après une progression moyenne de 5,3 % par an de 2010 à 2014. Les tumeurs progressent de manière dynamique depuis 2016 (+3,4 % en moyenne par an, +2,6 % en 2018) en lien avec une forte progression des attributions, après une période de stabilité (2015-2018). Viennent ensuite les maladies coronaires, les pathologies cardiaques et les artériopathies chroniques qui progressent de 3,6 % en 2018 avec une forte croissance des insuffisances cardiaques graves et autres cardiopathies (+6,1 %).

En 2018, les cinq premières ALD progressent légèrement plus rapidement que l'ensemble des affections (+3,2 % versus +2,9 %).

<sup>1</sup> Le dispositif des ALD vise à réduire la charge financière des assurés souffrant d'une maladie longue et coûteuse. Les assurés bénéficient d'une prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie de leurs dépenses de soins en rapport avec leur ALD (dans la limite des tarifs opposables). Introduit dès 1945 au titre de quatre maladies (cancer, tuberculose, poliomyélite, maladie mentale), ce dispositif concerne actuellement plus d'une trentaine de groupes de pathologies.

## CHIFFRES ESSENTIELS

**585 100 personnes**  
en ALD en 2018

**12 %** de la population protégée

**67 %** d'hommes / **33 %** de femmes

**564 700 personnes** prises en charge  
au titre d'une ALD 30

**29 930** au titre d'une ALD hors liste (ALD 31)

**3 384** au titre d'ALD multiples (ALD 32)

**763 185 affections** toutes ALD confondues

**1,3 ALD** par bénéficiaire en moyenne

Tableau 1 : nombre de bénéficiaires d'ALD au 31 décembre 2018

	Nombre de bénéficiaires	Variation 2018/2017
ALD 30*	564 742	4,0 %
ALD hors liste* (31)	29 932	2,6 %
Pathologies invalidantes* (32)	3 384	-8,8 %
Ensemble des bénéficiaires	585 085	4,0 %

\*ALD 30 : affections figurant sur la liste des 30 affections, établie par décret, comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. ALD hors liste (31) : ALD ne figurant pas dans le décret. Pathologies invalidantes : plusieurs ALD 30 et/ou hors liste.

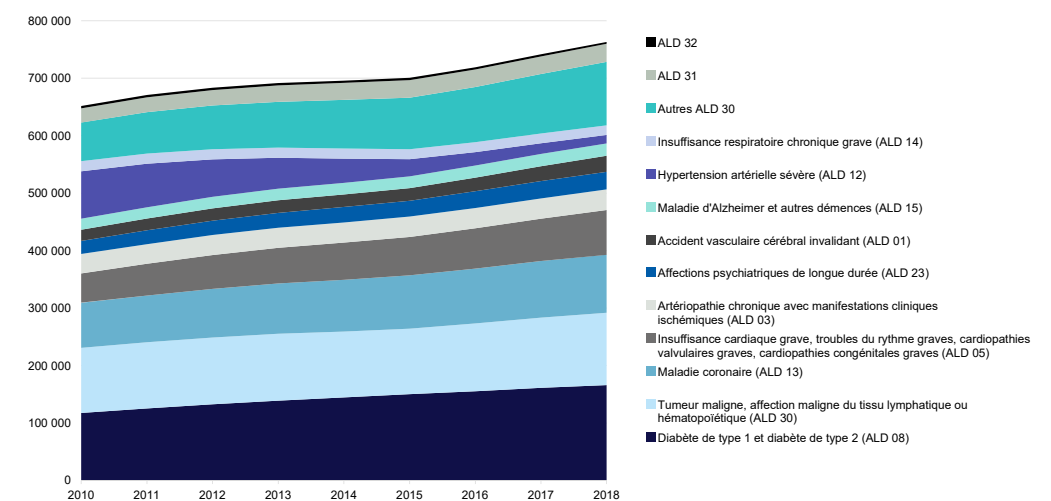
Champ : France entière.  
Source : CNDSSSTI, 2019.

Tableau 2 : nombre et évolution des principales ALD 30 en 2018

Groupe ALD	Nature de l'affection	Nombre d'ALD au 31/12/2018		
		Effectifs	Structure	Variation 2018/2017
8	Diabète de type 1 et diabète de type 2	166 076	22,8 %	3,0 %
30	Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique	125 738	17,3 %	2,6 %
13	Maladie coronaire	101 017	13,9 %	2,8 %
5	Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	77 956	10,7 %	6,1 %
3	Artériopathies chroniques avec manifestations cliniques ischémiques	35 706	4,9 %	0,5 %
Total des 5 premières ALD		506 493	69,5 %	3,2 %
Total ALD 30		728 492	100,0 %	3,0 %
Total ALD (30, 31, 32)		763 185		2,9 %

Champ : France entière.  
Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 1 : évolution du nombre d'ALD depuis 2010



Champ : France entière.  
Source : CNDSSSTI, 2019.

### ■ LES HOMMES REPRÉSENTENT 67 % DES PERSONNES EN ALD 30

Les hommes représentent 67 % des bénéficiaires d'une prise en charge en ALD 30. Le diabète reste la pathologie la plus fréquemment prise en charge chez les hommes (25 % des affections), suivi des coronaropathies (17 %). Parmi les pathologies cancéreuses (16 % des affections chez l'homme), le cancer de la prostate est la principale pathologie prise en charge (40 % en 2016).

Chez les femmes, ce sont les pathologies cancéreuses qui sont en tête des ALD, à l'origine de 21 % des affections, avec notamment le cancer du sein qui représente le principal cancer pris en charge (51% des cancers en 2016).

### ■ LES ALD HORS LISTE (ALD 31) ET POLY-PATHOLOGIES INVALIDANTES (ALD 32)

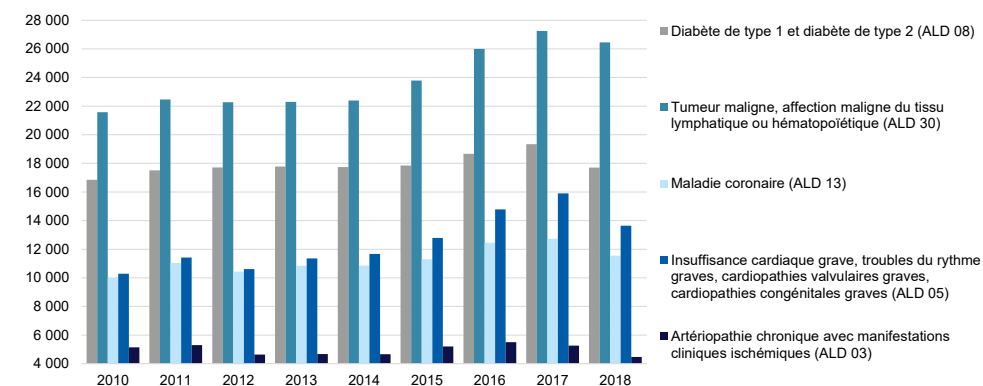
Près de 30 000 personnes sont exonérées du ticket modérateur au titre d'une ALD hors liste (31) en 2018, en progression de 2,6 % par rapport à 2017. Un peu plus de la moitié sont des hommes (52 %).

Près de 3 400 personnes sont exonérées du ticket modérateur au titre d'une ALD polyopathologies invalidantes (32) en 2018, en recul constant depuis 2012 (-8,8 % en 2018). Deux tiers des bénéficiaires sont des femmes (64 %).

### ■ LES DÉPENSES DE SOINS EN ALD REPRÉSENTENT 63 % DES DÉPENSES REMBOURSÉES

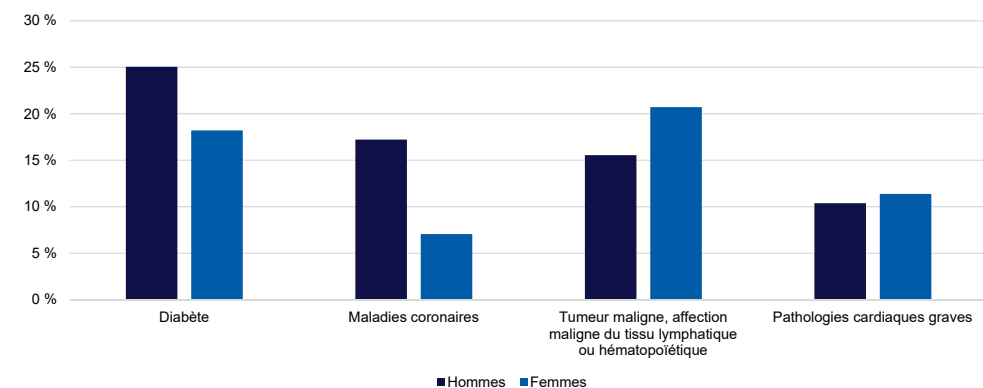
Les dépenses de soins remboursées à des personnes en ALD représentent 63 % des dépenses de soins en 2018. En effet, le montant moyen remboursé par l'Assurance maladie au titre d'une ALD est très nettement supérieur à celui d'une prise en charge aux taux usuels (en moyenne neuf fois plus en soins de ville). Dès lors, l'évolution de la population en ALD est l'un des moteurs de la croissance des dépenses, à l'instar des autres régimes d'Assurance maladie.

Graphique 2 : évolution du nombre d'attributions annuelles des 5 principales ALD 30 (y compris renouvellement)



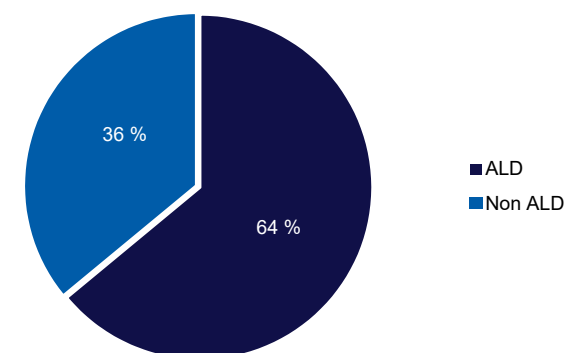
Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 3 : répartition des ALD les plus fréquentes par sexe, en 2018



Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 4 : structure des dépenses remboursées en 2018 selon le statut du patient



Champ : France entière, dates de soins.  
Source : CNDSSSTI, 2019.